PRATIQUE DE L’INTERVENTION EN ENTRAINEMENT L2 STAPS LYON.

Le stage se déroule en complément de celui de spécialité (dans la même structure et sur le même groupe) et s’ajoute aux quotas horaires exigés par celui-ci. Ainsi l’étudiant, qu’il soit en spé et/ou en pratique de l’intervention en entraînement en S1 ou S2 doit réaliser son stage de septembre à juin et réaliser sa convention dès la rentrée de septembre. Cette convention annuelle, peut être signée par l’enseignant de spécialité ou bien le responsable de la matière « pratique de l’intervention en entraînement » (philippe.berthier@univ-lyon1.fr). L’étudiant doit être en responsabilité d’animation sur au minimum une séance hebdomadaire et de suivi en compétition sur un groupe d’entraînement en club sur sa spécialité. Il n’y a pas de niveau minimum ou de catégorie d’âge imposée pour la L2. Dans les rares cas de spécialité ou l’étudiant ne peut pas être en responsabilité (pour des raisons de sécurité uniquement), la validation des stages se fera au cas par cas auprès de l’enseignant responsable.